



**L'arrestation de l'écrivain et activiste américain d'origine camerounaise Patrice Nganang le 6 décembre dernier alors qu'il était sur le point d'embarquer vers le Zimbabwe s'apparente désormais comme un signal fort lancé par les autorités camerounaise à l'endroit des activistes des réseaux sociaux. Ils sont désormais dans l'œil du cyclone.**

D'après une Lettre Circulaire signé du ministre d'Etat, ministre de la justice garde des sceaux Laurent Esso, des personnes résidentes au Cameroun ou à l'étranger qui se livrent de façon récurrente à des actes de violation de la loi (menaces, intimidations, injures, appels à la violence) à travers les réseaux sociaux seront sanctionnées après indentifications « précises » par les services de sécurité.

Coup de tonnerre pour certains activistes des réseaux sociaux qui estiment que cette décision du ministre est une atteinte grave à la démocratie. « Le ministre veut créer la psychose afin de distraire l'opinion des tares qui pourrissent l'environnement sociopolitique du Cameroun... voilà pourquoi il faut museler pour nous faire taire...c'est inacceptable, la démocratie doit vivre, je trouve que le ministre a mieux à faire », explique un activiste sous couvert de l'anonymat.

ci dessous la lettre circulaire du ministre.

OML/022  
 REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix - Travail - Progrès  
 MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
 DIRECTION DES AFFAIRES PÉNALES ET DES GRÂCES  
 SOUS-DIRECTION DE L'ACTION PÉNALE

COUR D'APPEL NORD  
 PARQUET GÉNÉRAL  
 COURRIER ARRIVÉ  
 N° 359 DU 21 OCT 2017

REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace - Work - Fairness  
 MINISTRY OF JUSTICE  
 DEPARTMENT OF CRIMINAL MATTERS AND PARDON  
 SUB-DEPARTMENT OF CRIMINAL MATTERS

N° 03  
 /09/028/0C37/PP/DAPO/MJ  
 LETTRE-CIRCULAIRE N° 03  
 Yaoundé, le 20 OCT 2017  
 IDAPO/MJ DU

Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux  
 The Minister of State, Minister of Justice, Keeper of the Seals  
 NTO

Madame le Procureur Général près la Cour d'Appel du Nord  
 Messieurs les Procureurs Généraux près les Cours d'Appel

- de l'Adamaoua,
- du centre,
- de l'Est,
- de l'Extrême-Nord,
- du Littoral,
- du Nord-Ouest,
- de l'Ouest,
- du Sud,
- du Sud-Ouest.

**Objet :** lutte contre l'impunité des actes criminels  
 Commis au travers des réseaux sociaux au Cameroun

**réf. :** Pas de correspondance antérieure

Des personnes non identifiées se livrent de façon récurrente à des actes de violation de la loi  
 enances, intimidation, injures, appels à la violence... à au travers des réseaux sociaux.  
 A l'effet de mettre un terme à de telles dérives,  
 J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir engager, après leur identification précise par les  
 vices de Sécurité, des poursuites judiciaires contre toutes personnes qu'elles résident au Cameroun ou à  
 anger, et qui recourent aux réseaux sociaux pour propager des fausses nouvelles ou commettre des activités  
 ractère criminel.

Je vous demande de noter le caractère d'importance et d'urgence signalée attaché à ces  
 ctions et de m'accuser réception de la présente Lettre-Circulaire dont vous voudrez bien assurer la diffusion  
 s vos Substituts./-

Pour le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice  
 Garde des Sceaux et par Délégation  
 Le Secrétaire Général

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 République du Cameroun  
 PAIX TRAVAIL - PROGRES  
 République du Cameroun